

Pouvoir et adolescence : ce qu'en pensent les jeunes

Andrée Duval Conseillère, opération paix à l'école CSDM

-Exposé de la situation-

Le 26 août dernier, le conseil des commissaires adoptait un projet de résolution sur le conseil d'élèves (résolution XV, séance extraordinaire du 26 août 1998). Une des recommandations retenues précisait «de confier au Service des ressources éducatives le mandat d'organiser la rencontre prévue fin octobre avec les membres des conseils d'élèves afin de discuter du projet de la création d'un jeune conseil des commissaires».
(voir annexe 1).

Le présent rapport fait état des démarches réalisées préalablement à la création d'un «*Jeune conseil des commissaires*». Il comprend *2 volets* :

- ▶ Les démarches réalisées ;
- ▶ Les mesures de soutien à l'implantation et au fonctionnement d'un tel projet.

1. Démarches réalisées

Le projet de création d'un «*Jeune conseil des commissaires*» a nécessité des rencontres avec les représentants d'élèves des conseils étudiants, avec les accompagnatrices et les accompagnateurs, et avec des personnes ressources.

Rencontre des représentants des conseils étudiants: 3 novembre 1998

Une invitation a été adressée à l'ensemble des membres des conseils étudiants des écoles secondaires. Chaque conseil devait nommer deux représentants (dont au moins un du second cycle ou au moins un de troisième secondaire pour les écoles qui ne desservent que le premier cycle). D'autres élèves pouvaient se présenter à cette rencontre mais à titre d'observateur seulement.

26 écoles secondaires ont répondu à l'invitation. Sur les 60 élèves qui se sont inscrits, 46 ont été désignés par leurs conseils pour les représenter et participer activement au débat. Le soir du 3 novembre, 44 représentants étaient présents. Il y avait également quelques observateurs: 3 élèves et 3 adultes accompagnateurs.

Après avoir échangé sur leur réalité à titre de membre de conseil étudiant dans leur école, les élèves ont eu à débattre de la question de la création possible d'un «*Jeune conseil des commissaires*». Ils ont posé beaucoup de questions, ont débattu entre eux de la nécessité de ce comité. Ils ont émis de grandes réserves quant à leur réel pouvoir d'influence, quant à la place que les adultes sont prêts à leur laisser. Malgré ces réticences, ils ont manifesté un vif intérêt à participer à l'élaboration d'une telle structure. Le message est clair. Ils sont prêts à s'y investir mais ont besoin d'adultes capables de les accompagner et de les soutenir.

Suite à cet échange, un travail de réflexion s'est immédiatement amorcé sur les rôles, les responsabilités et les règles de fonctionnement d'une telle structure. Devant l'ampleur et la complexité de la tâche, il a été convenu d'offrir une journée de formation aux représentants des écoles, le 22 janvier 1999.

Rencontre des accompagnatrices et des accompagnateurs des conseils étudiants: 11 janvier 1999.

La création possible d'un «*Jeune conseil des commissaires*» nécessite la collaboration étroite des intervenants identifiés dans chaque école secondaire pour accompagner les membres du conseil étudiant. C'est pourquoi une rencontre préalable à celle du 22 janvier a été organisée à l'intention des accompagnatrices et des accompagnateurs.

Parmi les 21 accompagnateurs pressentis, 13 ont participé à la rencontre dont 2 enseignants. Huit autres enseignants accompagnateurs n'ont pu être dégagés pour se présenter à la rencontre. De ce fait, les directions d'écoles ont souligné la nécessité de prévoir des frais de remplacement pour ces derniers. Après avoir échangé sur leur réalité de travail, les accompagnateurs ont reçu les résultats des démarches réalisées auprès des représentants des conseils étudiants. Ils ont souligné le fait que cette initiative reconnaît la capacité de leadership des élèves et favorise la création d'un réseau créant ainsi une synergie intéressante et formatrice. Ils ont également souligné la nécessité de sensibiliser davantage l'ensemble des directions d'école à l'importance de la mise en place d'un conseil étudiant qui puisse exercer une réelle influence dans son propre milieu. De plus, pour favoriser la réalisation de ce projet, ils ont mentionné avoir besoin de temps, de formation et d'un réseau d'échanges entre accompagnatrices et accompagnateurs des différentes écoles.

Journée de formation des représentants des conseils étudiants: 22 janvier 1999.

Cette journée de formation visait deux objectifs : d'une part, aider les élèves à développer leur leadership individuel et collectif, et d'autre part, poursuivre l'élaboration, amorcée le 3 novembre 1998, de règles de fonctionnement nécessaires à la mise en place éventuelle du «*Jeune conseil des commissaires*». La préparation de cette formation a nécessité des rencontres préalables entre la conseillère responsable du dossier et l'animateur, M. Daniel Côté, consultant en intervention jeunesse et associé à Acti-Jeunes (MEQ), à titre d'agent de développement pédagogique et formateur. 21 écoles ont inscrit 41 élèves à cette formation. Dans les faits, 34 élèves ont suivi la formation représentant ainsi 17 écoles.

En cours de formation, les représentants des conseils étudiants ont été amenés à préciser les rôles, les responsabilités et les règles de fonctionnement d'un «*Jeune conseil des commissaires*». Chaque point a été soumis au vote puis adopté.

La prochaine étape est la présentation du projet de résolution créant officiellement le «*Jeune conseil des commissaires*». Les élèves présents à la formation ont dit vouloir se préparer à identifier et à nommer des représentants motivés et conscients des engagements qu'ils prennent.

Les bases de fonctionnement identifiées par les élèves lors de la journée de formation permettent la concrétisation du projet. Certes, le «*Jeunes conseil des commissaires*», une fois nommé officiellement, devra enrichir et préciser ce contenu. Une description sommaire des rôles, des responsabilités et des règles de fonctionnement est présentée à l'annexe 2.

Les compte rendus des trois rencontres ont été envoyés à toutes les accompagnatrices et à tous les accompagnateurs ainsi qu'aux membres des conseils étudiants.

2. Mesures de soutien à l'implantation du «Jeune conseil des commissaires»

La mise en place de la consultation visait à vérifier l'intérêt des élèves face à l'implantation d'une telle structure ainsi que l'identification de certaines règles de fonctionnement de départ. Cette opération a nécessité jusqu'à maintenant un investissement en ressources humaines, matérielles et financières.

De plus, un support doit être prévu pour assurer les suivis d'une telle structure de participation. Les besoins pour l'année courante s'élèvent à 6 719\$ (voir annexe 3); quant à l'année 1999-2000, le budget, tel que décrit à l'annexe 4, est évalué à 30 021\$.

RECOMMANDATIONS

- ▶ COMPTE TENU que la Loi sur l'instruction publique reconnaît aux élèves une participation accrue à la vie de l'école et au conseil d'établissement (LIP articles 42, 51, 52 et 53).
- ▶ COMPTE TENU du mandat confié au Service des ressources éducatives dans la résolution XV du conseil des commissaires du 26 août 1998.
- ▶ COMPTE TENU du lien étroit entre les activités de participation et les services complémentaires prévus au régime pédagogique et précisés dans le cadre institutionnel «L'autre versant de la mission éducative» (CP-A34-47) notamment, les programmes d'éducation aux droits et responsabilités et de promotion à la participation à la vie étudiante.
- ▶ COMPTE TENU de l'intérêt exprimé par les élèves à participer activement à l'élaboration du «*Jeune conseil des commissaires*».
- ▶ COMPTE TENU de l'ensemble des démarches réalisées visant à valider l'intérêt des élèves et à jeter les bases de fonctionnement du «*Jeune conseil des commissaires*» ;

Il est RECOMMANDÉ:

De **CRÉER** une structure institutionnelle désignée «*Jeune conseil des commissaires*» dont les rôles et responsabilités sont définis à l'annexe 2 du présent rapport ;

De **CONFIER** au «*Jeune conseil des commissaires*» le mandat de finaliser la mise en place de règles de fonctionnement des séances du «*Jeune conseil des commissaires*» ;

De **DEMANDER** à la Commission scolaire de Montréal d'allouer au fonctionnement de ce «jeune conseil» un montant de **6 719\$** pour l'année 1998-1999 et de verser cette somme à l'indice comptable **415-000-1-52211-513** du secteur de l'adaptation et des services complémentaires du Service des ressources éducatives;

Rôles, responsabilités et règles de fonctionnement du «Jeune conseil des commissaires»

Rôles:

- ▶ Exercer un pouvoir d'influence auprès du conseil des commissaires.
- ▶ Créer des solidarités entre les conseils étudiants de la commission scolaire de Montréal (idée de réseau)
- ▶ Apporter un soutien aux conseils étudiants des différentes écoles sur des points qui concernent l'ensemble de leurs préoccupations.

Responsabilités:

- ▶ Répondre à des demandes d'avis de la part de la commission scolaire sur divers thèmes (ex : prévention de la violence).
- ▶ Faire connaître leurs préoccupations et soumettre des avis dans ce sens (ex : élaboration d'une charte commune).
- ▶ Consulter les membres des conseils étudiants sur les éléments à faire valoir auprès du «*Jeune conseil des commissaires*».
- ▶ Informer les membres des conseils étudiants des points discutés au «*Jeune conseil des commissaires*».

Règles de fonctionnement:

- ▶ Le conseil étudiant de chaque école secondaire nomme deux représentants au «*Jeune conseil des commissaires*», peu importe le niveau.
- ▶ Parmi ces deux représentants, il ne peut y avoir plus d'un élève inscrit en secondaire V et ce, pour préparer une relève.
- ▶ La durée du mandat : un an. Les élèves élus pour une année peuvent se présenter l'année suivante.
- ▶ Le nombre de rencontres du «*Jeune conseil des commissaires*» : cinq rencontres par année (une à tous les deux mois environ). Prévoir un calendrier qui tienne compte de la tenue des rencontres des conseils d'établissement.
- ▶ L'exécutif serait constitué de huit à dix représentants. Les membres intéressés le font sur une base volontaire. Si plus de dix élèves se présentaient, il y aurait alors un vote lors de la première assemblée officielle du «*Jeune conseil des commissaires*» pour élire les candidats membres de l'exécutif. Pour faire partie de l'exécutif, il faut nécessairement avoir été nommé comme représentant de son école au «*Jeune conseil des commissaires*». Le nombre de rencontres de l'exécutif: 5 rencontres par année.
- ▶ Un seul vote sera considéré par école. Les représentants de chaque école devront préalablement s'entendre sur l'issue du vote au risque de s'annuler.